DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

	Séance du 15 décembre 2015 à 18h30		
DCM20151215.5	L'an deux-mille-quinze du mois de décembre le quinze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.		

NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 décembre 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29.

Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient excusés ayant donné procuration

Etait absent

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire.

...... a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET: MODIFICATION DU TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE

Vu:

- les articles L.2122-18, L.2122-20, L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération n°1 du 8 juillet 2015 fixant le taux des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et que Monsieur le Maire souhaite modifier à la baisse le taux de ses indemnités ;

Il propose les taux suivants, selon le pourcentage de l'indice brut de référence 1015 :

FONCTION	TAUX
Maire	27.5%
Adjoint	18.5%
Conseiller municipal délégué	6%

Un tableau nominatif récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

La Commission Finances, réunie le 1^{er} décembre 2015, a émis un amis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à / par

décide d'attribuer et de verser au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués les indemnités de fonctions aux taux précisés ci-dessus à partir du 1er janvier 2016.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016. Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 15 décembre 2015

Le Maire Daniel BUCHWALDER





TABLEAU NOMINATIF DES FONCTIONS ET INDEMNITES

MANDAT 2014-2020

NOMS ET FONCTIONS		TAUX INDEMNITES		
	MAIRE			
	Daniel BUCHWALDER	27,5%		
ADJOINTS				
1°	GANZER Michel	18.5%		
2°	PAICHEUR Françoise	18.5%		
3°	CHALOT Maryline	18.5%		
4°	PERROT Jean-Claude	18.5%		
5°	BLAISE Catherine	18.5%		
6°	ZIETEK Magali	18.5%		
7°	ROBERT Jean-Marc	18.5%		
8°	GAGLIARDI Mathieu	18.5%		
	CONSEILLERS DELEGUES			
	LANOIX Michel	6%		
	FORESTI Jean	6%		

PROJET,